

Neuchâtel : l'avenir énergétique, c'est aussi notre affaire

Autor(en): **Dufour-Fallot, B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK =
Mensuration, photogrammétrie, génie rural**

Band (Jahr): **93 (1995)**

Heft 9

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-235182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Planification énergétique communale et régionale

Neuchâtel: l'avenir énergétique, c'est aussi notre affaire

B. Dufour-Fallot

Neuchâtel veut devenir la première «Cité de l'énergie» de Suisse romande et ainsi rouler dans le peloton de tête des communes suisses qui s'engagent dans le programme Energie 2000. Réduire les différentes consommations énergétiques et accroître la production d'énergies renouvelables sont des objectifs que Neuchâtel veut atteindre.

Neuenburg will erste «Energistadt» in der Westschweiz werden und in die Spitzengruppe der Schweizer Gemeinden vordringen, die sich im Rahmen von «Energie 2000» engagieren. Reduktion des Energiekonsums und vermehrter Einsatz erneuerbarer Energien sind Ziele, die Neuenburg erreichen will.

Neuchâtel intende diventare la prima «Città dell'energia» della Svizzera romanda ed entrare nel plotone di testa dei comuni svizzeri impegnati nel programma Energia 2000. Ridurre i diversi consumi energetici e incrementare la produzione delle energie rinnovabili: questi sono gli obiettivi che Neuchâtel vuole raggiungere.

Dans cette optique, en 1993, la Ville a engagé un délégué à l'énergie. Christian Trachsel, qui a pour tâche principale la gestion énergétique du parc immobilier de la Ville, soit 249 bâtiments représentant 6,2% du patrimoine construit situé sur le territoire communal. Comment utiliser au mieux l'électricité, mazout et gaz pour un confort égal? Qu'est-ce que la commune a déjà fait et quel programme appliquer?

Le Club des Villes

Neuchâtel a trouvé un soutien pour répondre à ces questions en adhérant au Club des Villes du programme «L'énergie dans la cité». Outre la participation aux séminaires du Club des Villes, lieux d'échanges d'expériences, la Ville a bénéficié de l'accompagnement d'un ingénieur, en la personne de Gervais Oreiller, collaborateur au projet. Au cours de l'année 1994, un travail d'approche a été réalisé comprenant l'inventaire des activités menées en politique énergétique, avec leurs forces et leurs faiblesses, l'élaboration d'une ligne directrice énergétique pour atteindre les buts du programme Energie 2000 et un calendrier pour la réalisation des objectifs. C'est un groupe de travail constitué des principaux responsables des départements concernés (urbanisme, services industriels, eau, gaz et électricité), du délé-

gué communal à l'énergie et du représentant de «L'énergie dans la cité» qui a réalisé ce travail d'approche.

«Neuchâtel à l'avenir, Energie dans la cité»

Les résultats et le programme d'économies d'énergie que la Ville veut mettre en route sont les thèmes de l'exposition qui a été organisée à l'Hôtel de Ville, du 16 au 25 février 1995. Cette exposition est venue appuyer un des volets du programme

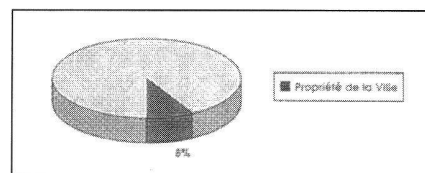


Fig. 1: Part de la consommation d'énergie pour les propriétés de la Ville par rapport à l'ensemble du territoire communal en 1993.

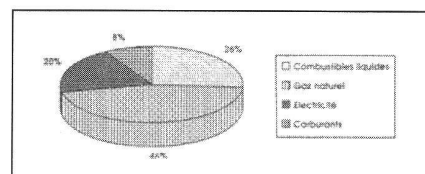


Fig. 2: Propriété de la Ville – Consommation par agent énergétique en 1993.

d'action – l'information et la sensibilisation du public – en même temps qu'elle met en valeur ce qui a été réalisé. Une occasion aussi pour le Directeur de l'urbanisme, Blaise Duport, de présenter «également le concept Cité de l'énergie prochainement soumis au Conseil général» afin «de nous apporter son soutien dans la démarche qui consiste à populariser l'idée que l'avenir énergétique, c'est l'affaire de chacun». Neuchâtel veut devenir la première «Cité de l'énergie», notamment en abaissant de 13% la consommation d'énergie thermique fossile de son parc immobilier en cinq ans, jusqu'à l'aube du troisième millénaire. La consommation d'électricité du réseau devrait baisser d'environ 7% alors que la part des énergies thermiques renouvelables devrait monter à 6% du



Fig. 3: Immeuble d'habitation à la rue Saint-Nicolas 22: L'assainissement réalisé en 1994 a consisté en: isolation des façades et de la toiture; remplacement des fenêtres par un double vitrage isolant avec couche sélective; préchauffage de l'eau chaude sanitaire par 18 m² de capteurs solaires thermiques; remplacement des calorifères individuels par une chaudière à gaz. L'économie d'énergie thermique est de 6900 m³ de gaz/an, soit une réduction de 55% par rapport à 1993.

total. Mais attention, avertit le Directeur de l'urbanisme, économiser l'énergie ne signifie pas revenir au règne de la bougie. Nous voulons montrer qu'à prestations égales, on peut consommer moins.

Situation énergétique du patrimoine communal

La consommation d'énergie des propriétés de la Ville représente 8% de la consommation globale du territoire communal en 1993 (fig. 1). Les agents énergétiques consommés dans les bâtiments communaux sont le gaz naturel (46%), les combustibles liquides (26%), l'électricité (20%) et les carburants (8%) (fig. 2).

L'exposition présente une quinzaine de bâtiments propriétés de la Ville dont la situation énergétique diffère. Certains, le plus souvent des constructions anciennes, représentent de gros consommateurs et ne bénéficient d'aucun aménagement permettant de réaliser des économies d'énergie. D'autres ont été assainis et ont vu leur consommation d'énergie diminuer.

C'est le cas d'un petit immeuble d'habitation à la rue Saint-Nicolas 22 (fig.3) qui consomme maintenant 7,2 l d'équivalent mazout par mètre carré et par an. Actuellement, la moyenne suisse se situe à environ 20 l, souligne Olivier Neuhaus, architecte communal. On considère qu'un bâtiment bien isolé devrait consommer 10 l par m²/an.

Il existe également plusieurs projets d'assainissement qui seront réalisés d'ici à l'an 2000 et des projets d'optimisation des installations de production et de distribution de la chaleur dans des bâtiments gros consommateurs d'énergie comme les hôpitaux de la Ville.

En vue d'augmenter la production d'énergie renouvelable, la Ville de Neuchâtel entend aussi développer les techniques permettant d'utiliser l'énergie solaire comme le préchauffage de l'eau chaude sanitaire par des capteurs solaires thermiques.

Le label «Cité de l'énergie»

Par sa participation au programme «L'énergie dans la cité», la Ville de Neuchâtel souhaite renforcer le travail déjà accompli dans le domaine des économies d'énergie et de la production d'énergies renouvelables.

En déposant sa candidature pour devenir une «Cité de l'énergie» la commune

Programme d'encouragement pour les communes qui visent à atteindre les buts d'Energie 2000

Développer des énergies nouvelles non polluantes et renouvelables, encourager les économies d'énergie et informer la population, il est du rôle des communes de montrer l'exemple.

«L'énergie dans la cité» met à disposition des communes une assistance pratique pour la mise en œuvre d'une politique énergétique communale.

«L'énergie dans la cité» offre aux communes des activités pour gérer rationnellement l'énergie. La politique énergétique communale n'est pas une utopie et les expériences des communes actives le prouvent. Dans cette optique, «L'énergie dans la cité» propose une plateforme pour la promotion des échanges d'expériences entre les différentes autorités communales.

Le Club des Villes

Un groupe d'échanges en participant activement au «Club des Villes», la commune participe au groupe d'échanges et partage de manière constructive les espoirs et les expériences de chaque commune.

Des conseils

La commune peut aussi bénéficier de conseils personnalisés sur ses installations et infrastructures et se voir offrir un choix de méthodes pour rationaliser sa gestion énergétique.

Un engagement

La commune qui désire adhérer au «Club des Villes» s'engage à signer la Charte du Club et à verser une cotisation annuelle.

Les Cités de l'énergie

Les «Cités de l'énergie» sont des villes pilotes qui s'engagent à élaborer un concept et la mise en œuvre d'un programme énergétique pour les prochaines années, et à faire partager leurs expériences aux autres communes.

Public cible: les responsables communaux de l'énergie; exploitants de piscine; fournisseurs de matériels et concepteurs.

s'engage résolument vers une gestion exemplaire des problèmes énergétiques et devient une ville pilote pour d'autres communes actives dans le domaine énergétique ou désirant le devenir.

Outre la gestion du patrimoine communal, le directeur de l'Urbanisme et ses collaborateurs relèvent aussi la nécessité de tenir compte d'autres critères pour une politique énergétique responsable. Un des panneaux de l'exposition reflète l'avis de la commune sur le lien entre l'énergie, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement: L'organisation générale du territoire a une influence sur la consommation d'énergie: il est possible, par exemple, de limiter le nombre de déplacements par une répartition judicieuse des lieux d'habitation, d'activités et loisirs. De plus, les plans et règlements

d'aménagement que les communes élaborent peuvent influencer les consommations d'énergie des particuliers. Cela peut se faire, par exemple, par l'autorisation ou l'interdiction du recours à certaines formes d'énergie et par le type d'habitat admis ou prescrit. En effet, l'habitat groupé permet des économies d'énergie plus importantes que l'habitat individuel. Les plans de quartier et les plans spéciaux permettent notamment de régler certaines questions énergétiques grâce à une planification globale.

Adresse de l'autrice:
Brigitte Dufour-Fallot
L'énergie dans la cité
Le Château
CH-1304 Cossonay-Ville